

Amendes, téléphones interdits aux enfants de 11 ans... : les propositions chocs de collégiens du Val-de-Marne

Sous les applaudissements tonitruants de ses camarades, cette élève du collège Fernande-Flagon à Valenton, se rassoit dans l'amphithéâtre. Endossant le temps d'une matinée le rôle d'une députée, elle vient de proposer un amendement dans le cadre d'une simulation de débat parlementaire, organisé ce mardi à la faculté de droit de Créteil (Val-de-Marne) par l'association Parlons Démocratie et le rectorat de Créteil.

Le sujet du jour porte sur la législation à adopter pour protéger les enfants des dangers des réseaux sociaux. Avec sa classe, ils proposent que les responsables légaux soient sanctionnés par une amende s'ils « laissent leur enfant seul avec un téléphone ». Il ne s'agit pas, selon elle, d'une « punition » mais d'un « outil de prévention. »

Un justificatif pour acheter un portable

La représentante d'un autre collège du Val-de-Marne se lève à son tour et émet ses doutes sur cette proposition qui « ne mentionne pas le cas des vendeurs. » Des acteurs du système qui possèdent également « leur part de responsabilité ».

Soumis au vote du reste de l'hémicycle, en l'occurrence l'amphithéâtre 1, l'amendement est rejeté. Les élèves, députés d'un jour, n'ont pas été convaincus. Ce n'est pas le cas de l'amendement imposant aux acheteurs la présentation d'un justificatif de date de naissance pour l'achat d'un téléphone permettant l'accès à Internet. Celui-là a été adopté par le reste de l'assemblée.

Cette simulation intervient au moment même de l'adoption par l'Assemblée Nationale d'un amendement interdisant aux mineurs de moins de 15 ans l'utilisation des réseaux sociaux. « On ne savait pas qu'il y allait avoir une loi sur ce sujet », s'amuse Raphaël Culliford, le délégué général de l'association.

Pour encadrer les débats entre les 300 élèves, mélange de classes de 4e et 3e, Sarah Royon et Geoffroy Laurin, respectivement administrateurs de l'Assemblée nationale et du Sénat étaient invités. Leur présence fait partie de sa « pédagogie de rencontre, explique Raphaël Culliford. L'objectif est de rendre le fonctionnement des institutions moins abstrait. »

Accès progressif aux réseaux sociaux

Natacha, professeure d'histoire géographie au collège Nelson-Mandela à Champigny, a entendu parler de ce dispositif grâce à son chef d'établissement. Elle en a ensuite discuté avec ses élèves qui sont restés dans un premier temps « silencieux » avant de « s'enthousiasmer quand ils ont pris connaissance de la proposition de loi », raconte-t-elle.

« Les premières propositions concernaient uniquement l'âge pour accéder aux réseaux sociaux. Mais à force de discuter il y a eu d'autres sujets sur la table et il a fallu apprendre à faire des compromis. »

Sa classe propose ainsi une entrée progressive sur les réseaux sociaux pour les mineurs âgés entre 15 et 18 ans. À 15 ans, ceux-ci peuvent uniquement consulter les plates-formes, sans pouvoir interagir avec les autres utilisateurs. Plus âgé, ils peuvent commencer à commenter du texte seulement et c'est seulement lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans qu'ils peuvent publier des photos et des vidéos.

Un contrôle parental systématique

Cette accession progressive dans le monde digital se retrouve également dans la proposition des élèves du collège Assia-Djebar à Ivry-sur-Seine. Ces derniers militent pour que « les téléphones qui permettent l'accès à Internet soient strictement interdits aux enfants de 11 ans ». Pour les mineurs entre 11 et 15 ans, ils suggèrent que les téléphones soient « munis de restrictions spécifiques » afin qu'ils contiennent « uniquement des contenus ludiques » et non « des contenus addictifs. »

À la proposition des collégiens de Jules-Ferry à Maisons-Alfort d'imposer un contrôle parental « sur tous les téléphones vendus aux mineurs », certains soulignent les potentielles atteintes « au niveau de la vie privée » qui viennent avec une telle surveillance.

Si beaucoup d'élèves mettent en avant des mesures législatives pour mieux encadrer la présence des mineurs sur les réseaux sociaux, certains préféreraient que cette régulation passe par l'éducation. « Interdire les réseaux sociaux c'est admettre qu'on a été battu par la technologie », clame avec ferveur cette élève.



Créteil, le 17 février 2026. La fac de Créteil a accueilli des collégiens du Val-de-Marne pour une simulation de débat parlementaire sur le thème des dangers des réseaux sociaux. LP/Simon Besnard

